VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2023

Le Maire d'Henrichemont

- Vu les articles L2211.1, 2212.2 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté n°2023009 en date du 14 novembre 2023, interdisant l'accès aux terrains de football (terrain d'honneur et terrain d'entrainement) et leurs utilisations pour éviter la dégradation de la pelouse
- Au vu des conditions climatiques

ARRETE

Article 1er : L'arrêté du 14 novembre 2023 est abrogé.

L'accès au terrain de football (terrain d'honneur et terrain d'entrainement) et leurs utilisations sont autorisés à compter de ce jour.

Article 2ème : L'Union Sportive devra se conformer à cette réglementation.

Article 3ème : Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4ème : la Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, le Gardien du Centre Sportif et Culturel sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux abords des terrains.

Le Maire,
Gilles BUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231121-2023102AR-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2023

Publié sur le site internet de la commune le 21/11/2023